



Installation classée pour la protection de l'environnement

Préfecture de Maine et Loire

Bureau des procédures
environnementales et foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS Cedex 9
Tél. : 02.41.81.81.81
Fax : 02.41.81.82.27

Déclaration simplifiée de changement d'exploitant industrie – artisanat - services

Cette déclaration simplifiée est destinée à enregistrer la reprise d'une installation existante, lorsque le changement d'exploitant constitue la seule modification apportée par rapport à la dernière démarche de l'exploitant précédent.

Si vous souhaitez modifier certaines conditions d'exploitation, vous devez compléter le dossier de déclaration à télécharger sur le site Internet (www.maine-et-loire.gouv.fr/)

JE SOUSSIGNÉ (E),

Nom : Prénom :

Raison sociale (société, SAS, autre)

Noms des associés :

Domicile ou siège social :

Adresse postale si
différente du siège social :

Téléphone fixe : Portable : e-mail :

Localisation de l'installation (si différente du domicile ou du siège)

Situation administrative actuelle au titre des ICPE : si l'installation ou d'autres installations de la même exploitation ont déjà fait l'objet d'un classement, préciser la nature et la date du dernier document (arrêté d'autorisation, arrêté d'enregistrement, récépissé de déclaration, et le numéro de dossier inscrit sur les documents)

DÉCLARE, en application de l'article R.512-68 du code de l'environnement

prendre la suite de

pour l'exploitation de l'installation ayant fait l'objet du document cité plus haut¹

continuer l'activité déjà déclarée sans modification de la nature et du volume des activités, des procédés de fabrication, des impacts prévisibles sur l'environnement

A....., le.....
(signature et nom du déclarant)

¹ Joindre un extrait Kbis